



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **INSTRUCTION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS-FOYER : RÉSIDENCE SOCIALE**

Formation juin - septembre 2022

# Sommaire

- 1. Cadre réglementaire (rappel) p.3**
- 2. Instruction du dossier et exercices cas pratique p.16**
- 3. Saisir dans l'outil Galion p.30**
- 4. Acomptes et solde (Annexes) p.69**

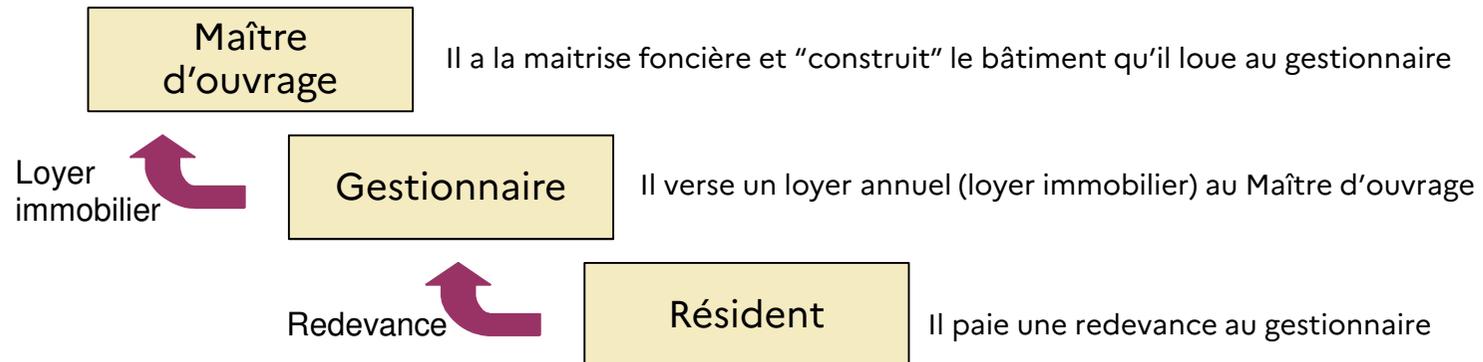
# 1. Cadre réglementaire (rappel)

# Définition

- **Articles L 633-1 et suivants du CCH et R 832-20**
- Sont considérés comme logements-foyers les établissements à caractère social qui assurent le logement dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs et des locaux communs meublés ainsi que, le cas échéant, diverses prestations annexes telles que blanchissage, service de soins ou services sociaux éducatifs.
- Ces logements sont soumis à une redevance et non à un loyer

# Les caractéristiques du mode de gestion

- Souvent le maître d'ouvrage n'est pas le gestionnaire de la structure
- Convention entre gestionnaire / propriétaire



Obligation pour le Maître d'Ouvrage de retrouver un gestionnaire en cas de défaillance

# Les maîtres d'ouvrage

1. Les sociétés d'économie mixte (SEM) ayant pour objet statutaire la réalisation de logements
2. Les collectivités territoriales ou leurs groupements, à condition que :
  1. aucun organisme de logement social ne soit en mesure d'intervenir sur leur territoire,
  2. ces collectivités ne soient pas délégataires des aides à la pierre.
3. Les organismes bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage d'insertion (MOI), PLAI, et PLUS pour les opérations mixtes et sous réserve que les PLAI soient majoritaires. **cf L-365-1 du CCH => agrément de type 1. Liste MOI :**  
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/agrement-relatif-a-la-maitrise-d-ouvrage-d-a6739.html>
4. Les OPH et les entreprises sociales pour l'habitat (ESH)
5. Les établissements de santé public ou privé (financement PLS)

# Les gestionnaires

- Le maître d'ouvrage peut gérer la structure en direct
- Ou
- Gestion par un tiers liés au maître d'ouvrage par un contrat, notamment :
    - CCAS de la collectivité locale
    - Associations (pour le PLAI : associations agréées pour la gestion locative sociale)
    - Fondations...

# Caractéristiques du bâti

Arrêté du 17 octobre 2011 abrogeant l'arrêté du 16 juin 1996 (notamment annexe III)

- **Parties privatives (meublées)** En acquisition-amélioration, les surfaces habitables minimales peuvent être inférieures de 10% si le bâtiment ne permet pas de respecter les minimas

Type de logement	Composition des logements (meublés ou non meublés)	Surface habitable minimale en m <sup>2</sup>
I	Une pièce principale	1 occupant : 12 2 occupants : 18 3 occupants : 24
I'	Une pièce principale	20
I bis	Une pièce principale (+ une cuisine)	30
II	Deux pièces principales + cuisine	46
Logement de + de 2 pièces principales	Par pièce principale supplémentaire	+ 14

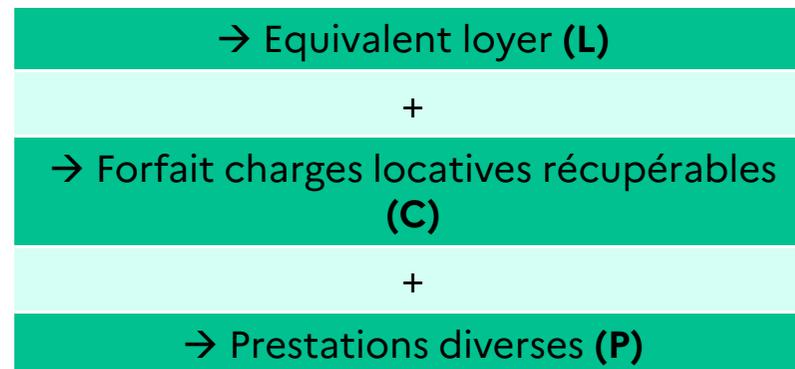
*Type I : non autorisé pour logements foyers destinés aux Personnes Âgées et Handicapées ! Et pour le PLS plus généralement*

# Caractéristiques du bâti

- Parties communes aux résidents. Ces espaces sont payés par les redevances.
- Exemples :
  - salle commune (souvent < à 50m<sup>2</sup>, au-delà la réglementation ERP s'applique sur cet espace), restaurant
  - espace accueil
  - bureaux du personnel administratif ou/et soignant
  - espace laverie
  - espace détente, internet, animation...
  - locaux soins adaptés

# La redevance

- La redevance totale est la somme acquittée mensuellement par le résident au gestionnaire, en contrepartie de son occupation des locaux. Elle donne lieu à un avis d'échéance.
- Elle se compose d'un :



# La redevance : L+ C

- Équivalent loyer + Charges locatives récupérables = Base de détermination de l'APL (APL-foyer)
  - Charges récupérables : décret n° 87-713 du 26 août 1987 (ex : électricité, eau, chauffage, etc)
- Encadrée par l'article R. 353-158 du CCH et la convention APL tripartite (article 11)
  - La part maximale de la redevance assimilable au **(L+C)** est fixée annuellement (*cf. avis du 02 mars 2022*)
  - Elle est déterminée selon la typologie de logement, de financement, et par la zone géographique (*pas de notion de prix au m<sup>2</sup>/su*)

# La redevance : P

Les prestations se déclinent en 2 groupes :

- Les **prestations annexes** automatiquement intégrées dans la redevance (environ 10%), notamment :

- l'amortissement du mobilier.

Elles figurent dans la convention APL (article 12)

- Les **prestations facultatives** : doivent être réellement en option et mentionnées comme telles

- Limitées aux besoins effectifs des résidents tels que définis par le projet social (ex : internet...)

Elles doivent obligatoirement figurer dans le titre d'occupation.

# Décomposition de la redevance

1. Cadre réglementaire (rappel)

<b>L+C</b> Part loyer et charges plafonnée et couverte par l'APL	Equivalent loyer	Remboursement des charges liées à l'investissement (annuités d'emprunts et de reconstitution des fonds propres)	Part loyer versé au bailleur
		PCRC	
		Frais de gestion patrimoniale	
		Primes assurance	
		TFPB	
	Equivalent charges locatives	Frais de siège du gestionnaire	Coûts de gestion à communiquer au plus tôt
		Frais fixes du personnel administratif	
		Menu entretien	
		Provisions pour gros entretien	
		Services rendus à l'usage de la chose louée (fluides)	
<b>P</b> Hors assiette APL	Prestations annexes obligatoires que le gestionnaire peut imposer	Dépenses d'entretien courant	Imposition correspondant aux services dont bénéficient les résidents
		Mobilier, fourniture et blanchissage de la literie	
	Prestations facultatives	Limitées aux besoins effectifs des résidents : Internet, Laverie, etc.	

# Les types de logements-foyers

## Articles L 633-1 et suivants du CCH et R832-20

- La Résidence Sociale
- Le Foyer de Jeunes Travailleurs – Foyer de Travailleurs Migrants (avant 1995)
- Le Foyer Personnes Âgées / Handicapées

# Financement des logements-foyers

Type de public	Modalités de financement	Source	Structures
<b>Personnes âgées</b>	PLS, PLUS exceptionnellement si destiné à des personnes aux ressources très modestes (ex. SOS habitat et soins en IDF)	Circulaires prog. 2006, 2007	MARPA, Résidence autonomie (ex EHPA), EHPAD
<b>Personnes handicapées</b>	PLS, PLUS exceptionnellement	Circulaires prog. 2006, 2007	foyers d'hébergement, foyers de vie ou « occupationnels », les FAM (MAS exclues : article 45 loi DALO)
<b>Publics spécifiques résidences sociales</b>	PLAI, voire PLUS exceptionnellement	Circulaire du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales	Résidences sociales, dont FJT, pensions de famille, résidences accueil et ex-FTM

- Tableau récapitulatif : [http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/spip.php?page=article\\_print&id\\_article=1527](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/spip.php?page=article_print&id_article=1527)  
 « Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté » - DGAS et DGALN (novembre 2008) : <http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/guide-des-dispositifs-d-hebergement-et-de-logement-a2159.html>

## 2. Instruction du dossier et exercices cas pratique

- a. Vérification des pièces et recherche d'informations dans le dossier
- b. Calculs
- c. Cas pratique

# Vérification des pièces et recherche d'informations dans le dossier

Les étapes de l'instruction d'un dossier de logement-foyer sont les mêmes que pour l'instruction des logements ordinaires :

- Complétude du dossier (Arrêté du 5 mai 2017, D331-6 du CCH)
- Étude du prix de revient : charge foncière ou immobilière, coût des travaux, coût des prestations intellectuelles et honoraires (Le coût du mobilier n'est pas pris en compte)
- Étude du plan de financement
- Pour les RS : Calcul de la subvention (Arrêté du 5 mai 1995 relatif aux subventions de l'Etat et aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés + Arrêté du 17 octobre 2011) (cf. MMS du territoire de gestion)

**Rappel : A compter de juin 2022, le calcul se fait au forfait sur tout le territoire**

*Auparavant, le montant de la subvention se calculait de la même façon que pour les logements ordinaires (assiette =  $[(VB*CS*SU)*(1+MQ+ML)+(CFG*NG)]$  ou forfait). La formule du CS était différente de celle utilisée pour les logements ordinaires. On remplaçait la valeur  $20m^2$  par  $38 m^2$  :  $CS = 0.77*(1+(NL*38m^2/SU))$  (cf. guide de la surface utile février 2008 – page 19).*

- Vérification et calcul de la surface utile et SLC
- Décision d'agrément
- Convention APL

**Point supplémentaire** : mise en place d'un comité de Pilotage (COPI) pour l'élaboration du projet social

# Calculs

Pour les résidences sociales : Calcul de la subvention ([Nouveau décret 2022 en cours de finalisation](#))

**Rappel :**

**Montant de la subvention « aides principales » = Forfait de base Résidence sociale + forfait complémentaire (spécificités liées à l'opération => primes cumulatives)**

**Montant de la subvention « aides complémentaires »**

- Pas de marges loyers puisqu'il s'agit d'une redevance

# Présentation du cas pratique

Il s'agit de mettre en application les éléments vus sur l'analyse et instruire un dossier de financement résidence sociale.

L'exercice porte sur l'instruction d'une opération de 74 logements PLAI en acquisition-amélioration (**instruire avec les règles de financement 2022**).

Le programme se situe sur la commune d'Orly (Val-de-Marne 94) dont le taux en LLS est de 58% environ

L'opération n'est pas localisée dans un quartier prioritaire de la ville (QPV). Et se situe à moins de 250 m du TSCP Orly-Senia.

---

## **Règles de financement 2022 pour les résidences sociales DRIHL94 :**

Forfait de base « aide principale PLAI » : commune taux LLS >35% = 13 000€/Logt  
commune taux LLS <35%= 16 000 €/Logt

Forfait complémentaire

Primes cumulatives « aide principale PLAI » : Acquisition-amélioration = 6 000 €/logt  
Opération moins de 10 logts = 2 000 €/logt  
Participation EPT ou Commune > 5% PR = 2 000 €/logt  
Opération en maîtrise d'ouvrage MOI = 3 000 €/logt  
Proximité TSCP moins 800m = 3 000 €/logt  
Commune Carencée = 3 000 €/logt

**Pour rappel :** le taux de TVA PLAI 2022 = 5,5%

# Complétude du dossier et calcul de la surface utile et SLC

## Vérification de la complétude du dossier

**Le dossier est-il complet ?** (arrêté du 5 mai 2017)

- Si oui, commencer l'étude du dossier et l'instruction.
- Si non, quelles sont les pièces manquantes ?

## Calcul de la surface utile et SLC

**Retrouver dans le dossier d'instruction le tableau des surfaces et les plans.**

- Vérifier le calcul de la surface utile pour les 74 logements.
  - Rappel : SU = Surface des logements +  $\frac{1}{2}$  annexes + surfaces des locaux, notamment salle de bain, cuisines et séjours communs dont l'usage est réservé exclusivement à **moins de la moitié des résidents** (*ce type de surfaces des locaux ne se trouvent pas dans l'exercice !*)
- Identifier les surfaces à prendre en compte pour les locaux communs
  - Rappel : SLC = surface des locaux pour services collectifs ou à usage commun qui sont utilisables par au moins la moitié des résidents du foyer, y compris les circulations horizontales ou inclinées (cf. arrêté 17 octobre 2011 – art. 11)

## N'entrent pas dans le calcul de la S.U. et des SLC :

- Les locaux administratifs, entretiens, techniques
- Les garages

# Surface utile et SLC

## 2. Instruction du dossier et exercices cas pratique

c. Cas pratique

	S.U.	SLC
<b>Chambres</b>	X	
<b>Annexes (balcon, cave, etc.)</b>	X	
<b>Logement de fonction</b>		
<b>Locaux communs collectifs ou unités de vie (notamment salles de bain, cuisines, séjours en résidence sociale)</b>	m <sup>2</sup> utilisés par - 1/2 résidents	m <sup>2</sup> utilisés par + 1/2 résidents
<b>Locaux communs (local poubelles, local vélos, laverie automatique en résidence sociale)</b>		X
<b>Circulation/Dégagement, hall d'entrée</b>		X
<b>Locaux techniques</b>		
<b>Locaux administratifs</b>		
<b>Locaux médico-sociaux, soins (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)</b>		X
<b>Activités éducatives (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)</b>		X
<b>Restaurant (LOGEMENTS-FOYERS POUR PERSONNES ÂGÉES)</b>		X
<b>Cuisine (du restaurant)</b>		
<b>Accueil de jour</b>		

# Représentation des postes (cas général)

## Prix de revient

- charge foncière ou immobilière  $\approx 30\%$
  - coût des travaux  $\approx 60\%$
  - coût des honoraires  $\approx 7\%$
  - révisions de prix + intérêts de préfinancement  $\approx 3\%$
- $= 100\%$

## Plan de financement

- fonds propres de l'organisme  $\approx 0 \text{ à } 10\%$
- subventions État (PLUS, PLAI, PI, SF)  $\approx 5\%$
- subventions des CT (commune, EPCI, CD, CR)  $\approx 12\%$
- prêts des collecteurs Action Logement  $\approx 4\%$
- Prêts  $\approx 70 \text{ à } 79 \%$ 
  - CDC (PLUS à 3%, PLAI à 2,2%)
  - autres prêts
  - éventuellement aides spécifiques Etat (CGLLS, FEDER, PIA..)

$= 100\%$

**PRIX DE REVIENT = PLAN DE FINANCEMENT**

# Prix de revient et plan de financement

## Prix de revient

Retrouver dans le dossier d'instruction le document intitulé « prix de revient.pdf » édité le 10/12/2018

- Sur la base des éléments financiers fournis par le bailleur (Foncier, Bâtiment, Honoraires), vérifier le prix de revient global de l'opération (HT et TVA réduite).
- Vérifier le montant de la conduite d'opération (externe ou interne ? Si non précisé demander au bailleur la précision) . En interne les coûts pris en compte sont limités : **(Montant des travaux\*1,5 %)+ 8\*Valeur de base ( 1767 € en zone 1, pour 2022)**
- Vérifier s'il y a des frais de direction d'investissement. Si oui quel est le montant indiqué ? Est-il correct ? **Pour rappel** les frais de direction d'investissement pris en compte (cf. arrêté 17 octobre 2011) :
  - 0,13 % montant des travaux pour les opérations d'au plus 30 logts
  - 0,10 % montant des travaux pour les opérations de 31 et 50 logts
  - 0,07 % montant des travaux pour les opérations de 51 logts et plus

## Plan de financement

Retrouver dans le dossier d'instruction le document intitulé « plan de financement.pdf » édité le 10/12/2018

- Sur la base du prix de revient en TVA réduite, vérifier l'équilibre financier de l'opération

(Pour plus de visibilité, vous pouvez vous aider du document intitulé PR+PF.pdf)

# Prix de revient et plan de financement

DRHIL/94/SHRU/BFLI

Commune : ORLY  
 Nombre de logements : 74 PLAI en résidence sociale  
 Adresse : 58 voie Nouvelle  
 Maître d'Ouvrage : 3F Résidences

Mise à jour le 12 décembre 2018

Les frais de direction d'investissement  
(arrêté 17 octobre 2011) :

**0,13 %** montant des travaux op < 30 logts  
**0,10 %** montant des travaux op entre 31  
 et 50 logts  
**0,07 %** montant des tvx op > 51 logts

Attention quand il s'agit de **coût interne**  
 de maîtrise d'ouvrage (**conduite d'op.  
 interne**).  
 La formule est (*arrêté 17 octobre 2011*) :  
**(Montant des travaux\*1,5 %)+8\*VB**

PRIX DE REVIENT (TVA 10%)		
	Montant en €	Observations
Charge foncière		
Acquisition	4 660 000,00	
Frais d'acquisition	326 200,00	
Branchements	20 000,00	
Sondages	15 000,00	
<b>TOTAL de la charge foncière</b>	<b>5 021 200,00</b>	
Prix de revient du bâtiment		
Travaux	1 265 040,00	
TS	35 000,00	
<b>TOTAL des coûts de construction</b>	<b>1 300 040,00</b>	
Coût des prestations intellectuelles		
Maîtrise d'œuvre	130 640,00	
Bureau de Contrôle	15 220,00	
Coordination SPS	10 520,00	
Géomètre	12 000,00	
Moniteur Huisier	10 000,00	
Assurances DO	7 960,00	
Direction d'investissement	1 001,00	
Conduite d'opération	77 848,00	
<b>Total du coût des honoraires</b>	<b>265 189,00</b>	
Révisions de prix	0,00	si non intégrées précédemment
Frais financier	60 720,00	
<b>TOTAL hors T.V.A.</b>	<b>6 647 149,00</b>	
T.V.A. 10%	159 127,00	
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>6 806 276,00</b>	

PLAN DE FINANCEMENT INITIAL				
<small>Établi selon l'article de loi n° 1901 modifié par l'article de loi n° 24 juillet 1997</small>				
	surface utile	assiette	taux	subvention principal
PLUS	0,00 m <sup>2</sup>	0,00 €	0 %	0,00 €
PLAI	1 288,20 m <sup>2</sup>	5 492 087,86 €	11,86%	651 261,00 €
<b>total</b>	<b>1 288,20 m<sup>2</sup></b>	<b>5 492 087,86 €</b>		<b>651 261,00 €</b>

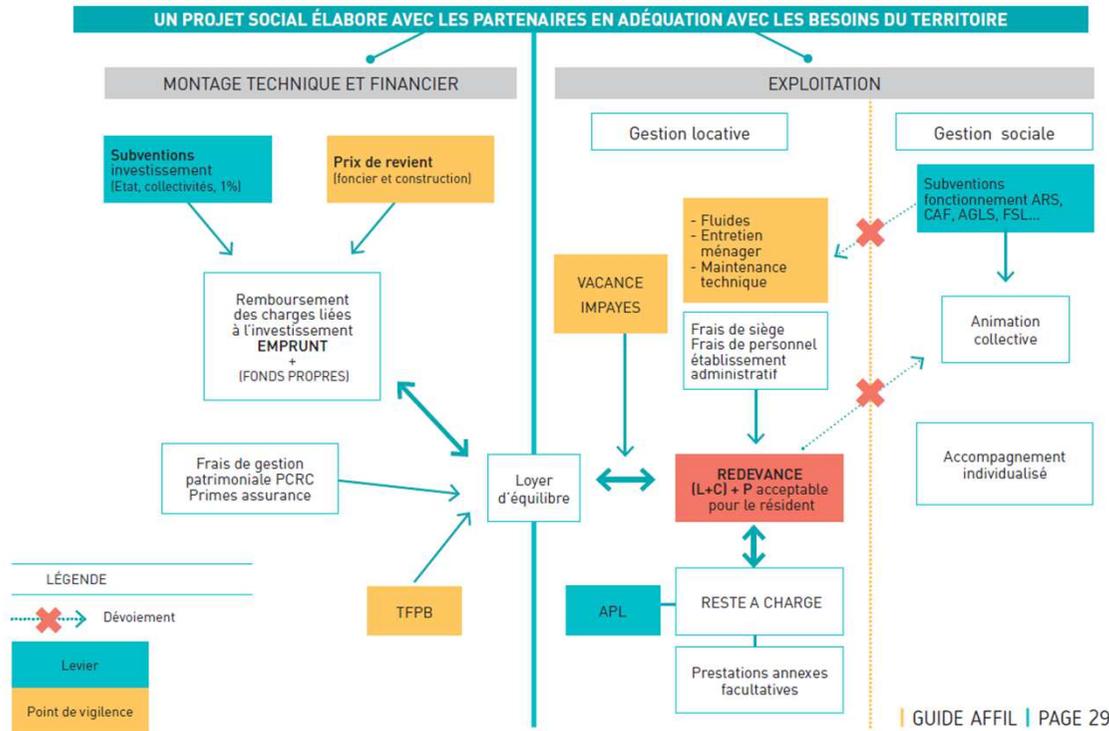
	Montant en €	Ratio au logement
Subvention PLAI	651 261,00	9,6%
Subvention de l'Etat pour surcharge foncière	0,00	0,0%
Prime spécifique d'insertion	680 739,00	10,0%
<b>TOTAL des subventions de l'Etat</b>	<b>1 332 000,00</b>	<b>19,6%</b>
Subvention de la Commune pour surcharge foncière	0,00	0,0%
<b>TOTAL des subventions de la Commune</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
Subvention de la Région au logement PLAI	148 000,00	2,2%
<b>TOTAL des subventions de la Région</b>	<b>148 000,00</b>	<b>2,2%</b>
Subvention du CIL 1% PLAI	0,00	0,0%
<b>TOTAL des subventions du CIL 1%</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0%</b>
<b>Total des subventions</b>	<b>1 480 000,00</b>	<b>21,7%</b>
Prêt CDC PLUS bâti 40 ans	0,00	0,0%
Prêt CDC PLUS foncier 60 ans	0,00	0,0%
Prêt C.D.C. PLAI bâti 40 ans	369 816,00	5,4%
Prêt CDC PLAI foncier 60 ans	982 840,00	14,4%
Prêt Action Logement	1 850 000,00	27,2%
<b>Total des prêts</b>	<b>3 202 656,00</b>	<b>47,1%</b>
Fonds propres	339 251,00	5,0%
Recette foncière Thiais	1 509 747,00	22,2%
EP UESL	274 622,00	4,0%
<b>Total Fonds propres</b>	<b>2 123 620,00</b>	<b>31,2%</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>6 806 276,00</b>	<b>100%</b>

On constate que le total du prix de revient = total du financement au centime près

# Equilibre de l'opération

- L'opération est considérée comme équilibrée lorsque :
  - L'ensemble des charges du bailleur est couvert par le loyer immobilier versé par le gestionnaire
  - Le gestionnaire est en capacité de payer le loyer immobilier, après déduction des charges d'exploitation de la résidence, sur les redevances versées par le résident
- Pour permettre cette vérification, deux documents doivent impérativement être fournis :
  - Le bilan d'investissement du bailleur
  - Le bilan de fonctionnement du gestionnaire
- Dans l'hypothèse où le bailleur est également gestionnaire, un seul bilan sera fourni mais permettra également cet exercice

# Principe du montage et de l'exploitation



# Analyse des bilans

<b>Bilan d'Investissement du Maître d'Ouvrage</b>	
Charges	Recettes
Remboursement des prêts	Loyer immobilier
T.F.P.B. (Exo. 25 ans)	
Ex. P.G.R.	
Frais de structure/Frais généraux	
Prime d'assurance	
<b>Bilan de Fonctionnement du Gestionnaire</b>	
Charges	Recettes
Loyer immobilier	Redevance = L + C
Frais de siège	Prestations facultatives
Frais fixes de personnels	Subv. Fonct : AGLS, CAF, ARS
Provisions pour entretien	
Charges récupérables (fluides)	

# Analyse des bilans : propriétaire et gestionnaire

Retrouver dans le dossier d’instruction les bilans ([document intitulé « compte exploitation du gestionnaire et du propriétaire.pdf »](#)) puis repérer les différents postes financiers.

Que notez-vous par rapport à ces bilans ?

- Quel est le montant des recettes du bailleur pour le loyer de la résidence sociale ? Et correspond-il à ses dépenses ?
- Le gestionnaire est-il en capacité d’assurer la gestion financière de la résidence sociale et de payer le loyer demandé ?
- Les opérations sont-elles équilibrées ?

# Convention APL

- Convention type APL « Résidences sociales» (annexe n°2 au III du R353-159 du CCH)
- La convention (ou avenant) est signée entre l'Etat, le Bailleur et le gestionnaire
- Elle détermine la redevance applicable => Demander aux gestionnaires d'évaluer au mieux les dépenses L + C
- Le projet social y est annexé ainsi que le règlement intérieur
- Elle ouvre droit à l'A.P.L
- Elle est applicable dès la livraison
- Elle est publiée aux Hypothèques

**Bien insister auprès des gestionnaires sur le respect des plafonds de ressources des "entrants".**

## 3. Saisir dans l'outil Galion

### a. Création du dossier

### b. Caractéristiques du dossier

- Informations générales
- Localisation
- Aides
- Dates

### c. Informations techniques

- Données générales,
- Consistance de l'opération (type, nombre de logements)
- Surfaces par types (PLAI, PLUS)
- Critères de qualité
- Garages, loyers accessoires
- Prix de revient
- Choix des majorations locales, coefficients et assiette globale de subvention
- Calcul de la subvention principale
- Calcul des subventions complémentaires

### d. Décisions de financement

- Plan de financement, imputation

# Ouverture de la base utilisée pour la formation

A l'aide du dossier d'instruction, commencer la saisie dans Galion.

Pour la saisie dans Galion du dossier de la résidence sociale, s'arrêter à la diapo 68 inclus. Les autres diapos complètent la procédure de saisie d'un dossier jusqu'à sa clôture.  
(Se servir du document intitulé « Prix de revient et Plan financement 01/06/2022 RS Orly.pdf » pour la saisie dans Galion du prix de revient et du plan de financement).

Aller sur la base utilisée pour la formation :

<https://galion.site-ecole.din.developpement-durable.gouv.fr/>

**Identifiant** : prénom.nom

**Mot de passe « Cerbere »** : (pour les DDT mot de passe messagerie)

Cliquer sur « Connexion »

Sélectionner le profil « **Instructeur local Etat – DD094** » dans le menu déroulant, cliquer sur  Valider

# Cas d'un dossier qui n'existe pas en pré-programmation, mais qui a été reçu par courrier

1. Cliquer dans le menu « **Instruction** »
2. Puis dans la rubrique « **Création de dossier** »

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

**GALION** Instruction des dossiers de financement du logement

Accueil Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

Accueil Instruction

AZOR Carole  
UTHL94  
Instructeur local Etat

**Dossiers de financement**  
Création de dossier  
Gestion des dossiers  
Informations techniques  
Décision  
Gestion des fichiers  
Demandes d'intervention  
Clôture d'un dossier

**Financements globaux**  
Création de dossier  
Gestion des dossiers  
Décision  
Clôture financement global

**Extractions**  
Extraction des données  
Rapports exécutoires

Fermer session

Version 2.2.11 • Mise à jour le : 21/05/2019 • Aide générale  
© Ministère de la Transition écologique et solidaire  
DGALN / DHUP / PH4  
CP21 / Département Opérationnel Ouest



# Cas d'un dossier qui n'existe pas en pré-programmation, mais qui a été reçu par courrier

Renseigner la sous-nature : neuf ou acquisition-amélioration puis  Enregistrer

## Dossiers de financement

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

## Financements globaux

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

## Extractions

- › Extraction des données
- › Rapports exécutables



Caractéristiques

\* Description : TEST

Description 2 :

Commentaire :

\* Date (JJ/MM/AAAA) : 23/06/2020

Sous-nature :

Instructeur :

NEUF - Neuf

ACQ - Acquisition-Amélioration

4. Un nouveau bandeau apparaît avec différents onglets à renseigner.

Infos générales Localisations Aides Dates du dossier Echanges

Sélectionner successivement les onglets :

- « Localisations »
- « Aides »
- « Dates du dossier »

On travaille désormais avec la rubrique « Gestion des dossiers »

# Onglet « Localisations »

Liste des adresses

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Mod.	Sup.
Aucune adresse								

Cliquer sur « Ajouter ».

Une nouvelle fenêtre apparaît.

**Adresse**

Adresse existante

Destinataire :

Entrée, immeuble, résidence :

\* Numéro, type, nom de voie :

Mention de distribution :

\* CP :

Bureau distributeur :



Remplir tous les champs obligatoires (\*) et renseigner le bureau distributeur.

Cliquer sur  Enregistrer

L'adresse est maintenant renseignée.

Adresse(s)

Liste des adresses

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Mod.	Sup.
		9 rue du métro		94000	Créteil	CRETEIL		

Page 1 / 1 1 élément

La zone d'appartenance est renseignée automatiquement.

Zone(s)

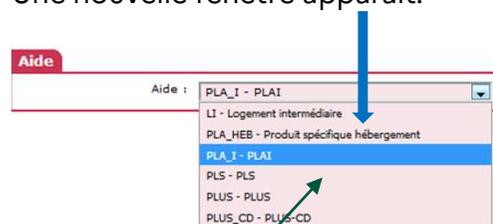
Liste des zones

Type de zone	Zone Dossier	Zone Commune	Mise à jour Dossier
Zonage 1,2,3	Zone 1	Zone 1	
Zonage Robien	Zone A	Zone A	



# Onglet « Aides » : aides principales

Cliquer sur « Ajouter »
   
 Une nouvelle fenêtre apparaît.



Sélectionner le type d'aides puis  Rechercher .
   
 Sélectionner la réglementation, puis  Rechercher
   
 Sélectionner le barème puis  Enregistrer

**Aides principales**

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Aucune aide principale					

 Ajouter

**Aides complémentaires**

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Aucune aide complémentaire					

 Ajouter

**Aide**

Aide : PLA\_I - PLAII

Réglementation : PLA\_I - PLAII - Instruction (Offre nouvelle)

Un même dossier ne peut pas comporter à la fois des aides de la même catégorie (instruite au titre du Plan de relance c

**Aide**

Aide : PLA\_I - PLAII

Réglementation : PLA\_I - PLAII - Instruction (Offre nouvelle)

Barème : B2022\_01 - Barème 2022\_Métropole hors Corse

Un même dossier ne peut pas comporter à la fois des aides de la même catégorie (instruite au titre du Plan de relance c

Si il y a aussi une aide principale PLUS, cliquer sur ajouter dans l'onglet aides principales et procéder de la même manière en sélectionnant aide PLUS, réglementation PLUS et barème 2022 hors Corse.

## Onglet « Aides » : aides complémentaires

 (Pas d'aides complémentaires dans l'exercice)

Infos générales Localisations **Aides** Dates du dossier Echanges

**Aides principales**

Liste des aides principales

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
PLA_I	PLAI	PLAI - Instruction (Offre nouvelle)	Barème 2022_Métropole hors Corse		

**Aides complémentaires**

Liste des aides complémentaires

Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
Aucune aide complémentaire					

Cliquer sur « Ajouter »

Une nouvelle fenêtre apparaît.

Sélectionner le type d'aides puis

**Aide**

Aide :

- ANT\_FONC - Acquisition foncière
- ANT\_FONC - Acquisition foncière
- PLAI\_ADP - PLAI adapté
- PR\_INS - Prime d'insertion en IDF**
- SUR\_FONC - Surcharge foncière

Sélectionner la réglementation (voir diapo précédent)

Appuyer sur sélectionner le barème puis

Si il y a d'autres aides complémentaires cliquer sur ajouter dans l'onglet correspondant et procéder de la même manière en sélectionnant l'aide correspondante, réglementation et barème 2022 hors Corse

## Onglets « Aides » : toutes aides renseignées

D'une manière générale lorsque toutes les aides sont renseignées on obtient ce visuel.

Vous pouvez modifier ou supprimer une aide tant que la décision n'est pas validée.

Liste des aides principales					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
PLA_I	PLAI	PLAI - Instruction (Offre nouvelle)	Barème 2022 Métropole hors Corse		

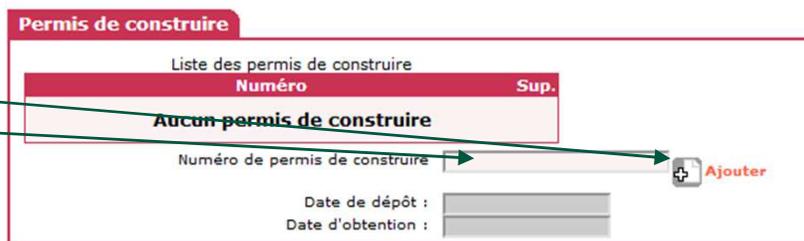
  

Liste des aides complémentaires					
Code	Libellé	Réglementation	Barème	Mod.	Sup.
PLAI_ADP	PLAI adapté	PLAI adaptés 2017	Barème 2022 Métropole hors Corse		

❗ (Pas d'aides complémentaires dans l'exercice, donc dans la rubrique aides complémentaires il doit être inscrit « aucune aides complémentaires »)

## Onglet « Dates du dossier »

Indiquer le n° de permis puis cliquer sur ajouter.



Numéro	Sup.
Aucun permis de construire	

Numéro de permis de construire

Date de dépôt :

Date d'obtention :

Ensuite cliquer sur  **Modifier** pour remplir les autres champs (sinon impossible d'écrire dessus quand ils sont grisés).

# Onglet « Dates du dossier »

Remplir les champs puis  **Enregistrer** :

- Date de réception du dossier
- Date prévisionnelle de l'ordre de service (pour l'exercice indiquer 30/09/2022)
- Date prévisionnelle de DAT (pour l'exercice indiquer 30/09/2023)
- Date de dépôt du permis et/ou d'obtention (pour l'exercice indiquer 01/06/2022)

**Déclaration d'achèvement des travaux**

Date prévisionnelle de DAT :

Date de DAT :

Date limite réception DAT :

Échéance prorogation DAT :

Dernière modif. échéance prorogation DAT :

Commentaire de prorogation de DAT :

Mise en service prévisionnelle :

Mise en service :

**Permis de construire**

Date de dépôt :

Date d'obtention :

**Dates du dossier**

Date de réception prévisionnelle du dossier papier :

Date de réception du dossier papier :

**Avis**

Avis EPCI :

Avis département :

Avis région :

Avis commune :

Avis CDC :

Avis CIL (PEEC) :

Avant projet sommaire :

Avant projet définitif :

Lancement appel d'offre :

Résultat de la consultation :

Maîtrise du foncier :

**Ordre de service**

Date prévisionnelle de l'ordre de service :

Date de l'ordre de service :

Date limite réception Ordre de service :

Échéance prorogation Ordre de service :

Dernière modif. échéance prorogation OS :

Commentaire de prorogation d'ordre de service :

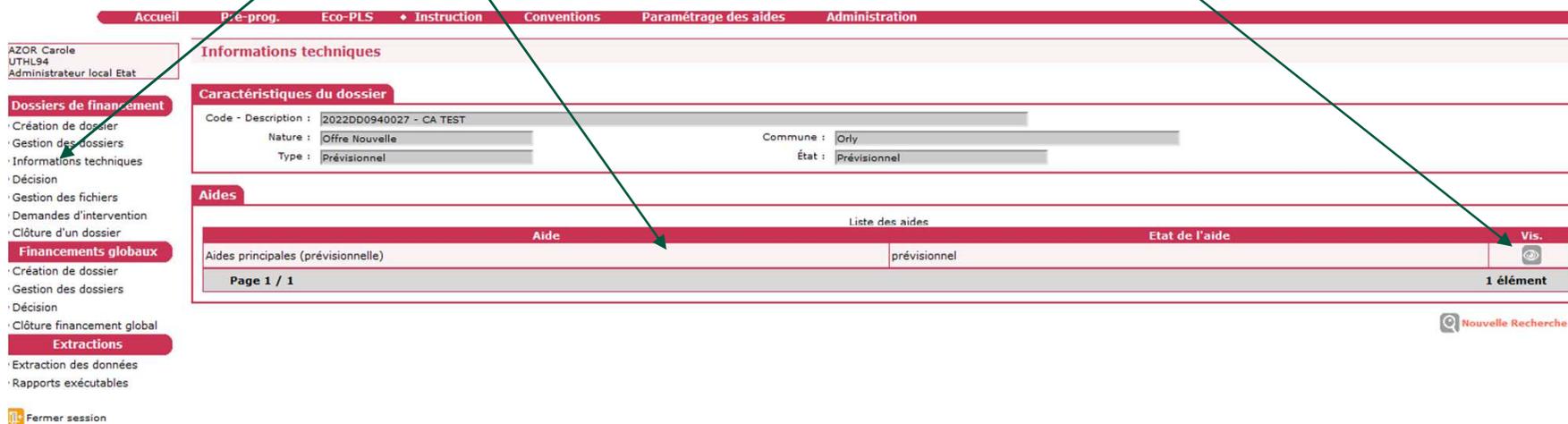
Signature de la convention APL :

# Saisie des informations techniques (FAT)

1. Sélectionner la rubrique « Informations techniques » (bandeau de gauche).

2. Sélectionner la FAT « Aides principales » en cliquant sur 

La FAT prévisionnelle s'affiche : « Aides principales »



The screenshot displays the Galion web application interface. At the top, a navigation bar includes 'Accueil', 'Pre-prog.', 'Eco-PLS', 'Instruction', 'Conventions', 'Paramétrage des aides', and 'Administration'. The 'Informations techniques' section is active, showing details for a dossier with Code - Description: 2022DD0940027 - CA TEST, Nature: Offre Nouvelle, Type: Prévisionnel, Commune: Orly, and État: Prévisionnel. Below this, the 'Aides' section displays a table with the following data:

Aide	Liste des aides	Etat de l'aide	Vis.
Aides principales (prévisionnelle)	prévisionnel		

The interface also features a sidebar on the left with various menu items like 'Dossiers de financement', 'Financements globaux', and 'Extractions'. A 'Fermer session' button is located at the bottom left. A 'Nouvelle Recherche' button is at the bottom right. The page number 'Page 1 / 1' and '1 élément' are also visible.

# Saisie des informations techniques (FAT)

Choisir le régime de financement en cochant la case « Régime au forfait » ou « Régime à l'assiette »

**Saisie des informations d'un dossier**

**Caractéristiques du dossier**

Code - Description : 2022DD0940027 - CA TEST  
 Nature : Offre Nouvelle  
 Type : Prévisionnel  
 Commune : Orly  
 État : Prévisionnel

**Informations sur l'aide**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)    Tableau : Choix du régime de financement

CHOIX DU REGIME DE FINANCEMENT	
Régime au forfait	Régime à l'assiette
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Imprimer    Bilan    Rétablir    Suivant    Enregistrer    Retour

Pour l'exercice choisir la case « Régime au forfait » puis cliquer sur 

**Informations sur l'aide**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)    Tableau : Choix du régime de financement

CHOIX DU REGIME DE FINANCEMENT	
Régime au forfait	Régime à l'assiette
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

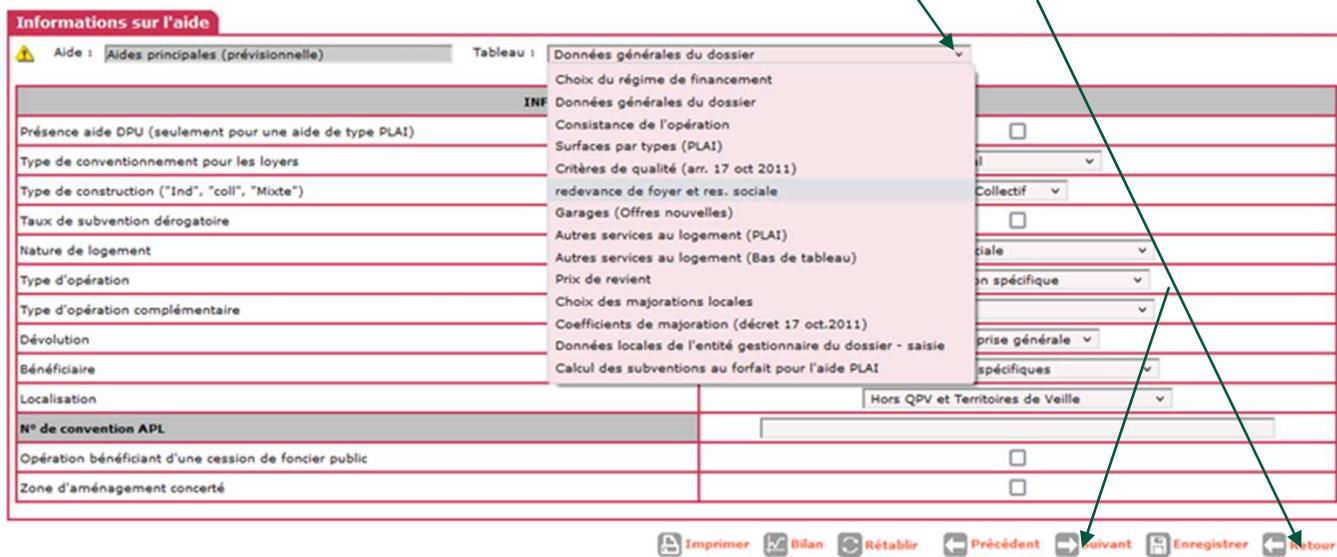
Imprimer    Bilan    Rétablir    Suivant    Enregistrer    Retour

# Saisie des informations techniques (FAT)

Les informations techniques « Aides principales » s'affichent, les tableaux de saisie se trouvent dans un menu déroulant.

3. Compléter chacun des tableaux avec les données du dossier.

Utiliser les flèches au bas de page  Suivant ou  Retour pour passer d'un tableau de saisie à l'autre



The screenshot shows the 'Informations sur l'aide' section of the Galion tool. The main form is titled 'Aide : Aides principales (prévisionnelle)'. A dropdown menu is open, showing a list of tables to be filled in:

- Données générales du dossier
- Choix du régime de financement
- Données générales du dossier
- Consistance de l'opération
- Surfaces par types (PLAI)
- Critères de qualité (arr. 17 oct 2011)
- redevance de foyer et res. sociale
- Garages (Offres nouvelles)
- Autres services au logement (PLAI)
- Autres services au logement (Bas de tableau)
- Prix de revient
- Choix des majorations locales
- Coefficients de majoration (décret 17 oct.2011)
- Données locales de l'entité gestionnaire du dossier - saisie
- Calcul des subventions au forfait pour l'aide PLAI

The main form contains various input fields and checkboxes, including:

- Présence aide DPU (seulement pour une aide de type PLAI)
- Type de conventionnement pour les loyers
- Type de construction ("Ind", "coll", "Mixte")
- Taux de subvention dérogatoire
- Nature de logement
- Type d'opération
- Type d'opération complémentaire
- Dévolution
- Bénéficiaire
- Localisation
- N° de convention APL
- Opération bénéficiant d'une cession de foncier public
- Zone d'aménagement concerté

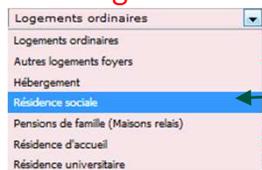
At the bottom of the interface, there are navigation buttons: Imprimer, Bilan, Rétablir, Précédent, Suivant, Enregistrer, and Retour.

# Saisie des informations techniques (FAT)

Utiliser chaque menu déroulant pour compléter le tableau

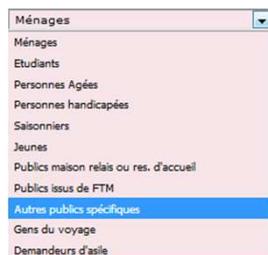
 Attention en logement-foyer :

- à la nature du logement !



Logements ordinaires  
Logements ordinaires  
Autres logements foyers  
Hébergement  
**Résidence sociale**  
Pensions de famille (Maisons relais)  
Résidence d'accueil  
Résidence universitaire

- au bénéficiaire !



Ménages  
Ménages  
Etudiants  
Personnes Agées  
Personnes handicapées  
Saisonniers  
Jeunes  
Publics maison relais ou res. d'accueil  
Publics issus de FTM  
**Autres publics spécifiques**  
Gens du voyage  
Demandeurs d'asile

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales    Tableau : Données générales du dossier

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DOSSIER	
Type de conventionnement pour les loyers	Global
Type de construction ("Ind", "coll", "Mixte")	Individuel
Taux de subvention dérogatoire	<input type="checkbox"/>
Nature de logement	Logements ordinaires
Type d'opération	Hors opération spécifique
Type d'opération complémentaire	Néant
Dévolution	Entreprise générale
Bénéficiaire	Ménages
Localisation	Hors QPV et Territoires de Veille
<b>N° de convention APL</b>	
Opération bénéficiant d'une cession de foncier public	<input type="checkbox"/>
Zone d'aménagement concerté	<input type="checkbox"/>








\*Pour les logements-foyers personnes âgées, handicapées ou jeunes, cliquer sur « Autres logements foyers » pour la nature de logement puis, dans bénéficiaire, choisir le public concerné.

## Saisie des informations techniques (FAT)

On doit retrouver :

- le même nombre de logements
- la même surface totale.

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales    Tableau : Consistance de l'opération

CONSISTANCE DE L'OPERATION						
	Collectif		Total			
Aide	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements vacant(s)	Nombre de place(s) prévues
PLA-I			0	0,00		
<b>Total</b>	0	0,00	0	0,00	0	0

CONSISTANCE DE L'OPERATION						
	Collectif		Total			
Aide	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements	Surface Utile Totale	Nombre de logements vacant(s)	Nombre de place(s) prévues
PLA-I	50	1 000,00	50	1 000,00	50	75
<b>Total</b>	50	1 000,00	50	1 000,00	50	75

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales    Tableau : Surfaces par types (PLA1)

SURFACES PAR TYPES - AIDE PLA-1				
Type	Nombre de logements	Surface Habitable	Surface Annexe	Surface Utile Totale
Type 1, 1 <sup>er</sup> et 1bis	48	940,00		940,00
Type II	2	60,00		60,00
Type III				0,00
Type IV				0,00
Type V et plus				0,00
	50	1 000,00	0,00	1 000,00

# Saisie des informations techniques (FAT)

- Indiquer les locaux communs (SLC) de la résidence sociale ici

**Informations sur l'aide**

Aide :  Tableau :

CARACTERISTIQUES DE QUALITE	
	<b>Collectif</b>
Energie de chauffage	<input type="text" value="Electricité"/>
Énergie renouvelable de complément de chauffage	<input type="text" value="Solaire"/>
Type de chauffage	<input type="text" value="Individuel"/>
Énergie E.C.S.	<input type="text" value="Autre"/>
Énergie renouvelable de complément pour E.C.S.	<input type="text" value="Autre"/>
Type d'énergie E.C.S.	<input type="text" value="Individuel"/>
Label Qualitel ou équivalent	<input type="checkbox"/>
complément label qualitel (H&E)	<input type="checkbox"/>
Labels	<input type="text" value="Aucun"/>
Renouvellement de canalisations	<input type="text"/>
Renouvellement de chaudières	<input type="text"/>
Montant HT de travaux pour une "Accessibilité" supérieure aux exigences réglementaires	<input type="text"/>
Nombre de logements adaptés	<input type="text"/>
Typologie d'ascenseur (majoration compl. en cas d'installation d'un ascenseur non obligatoire suite à un DPE)	<input type="text" value="NEANT"/>
Surface des L.C.R. (ou des Locaux Collectifs pour les foyers ou les résidences sociales)	<input type="text" value="45,00"/>
Surface de jardins, cours et terrasses	<input type="text"/>









# Saisie des informations techniques (FAT)

- En logement-foyer, le résident paye une redevance (loyer + charges)

- A renseigner si on a les informations dans le dossier

- Le montant est à zéro si il n'y a aucun loyer accessoire

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales Tableau : redevance de foyer et res. sociale

**REDEVANCES DES CONVENTIONS DE LOGEMENTS-FOYERS OU DE RESIDENCES-SOCIALES**

PLAI	nombre de logements	redevance maximum par logement		
Type I, 1' et 1bis	48	389	-	564
Type II	2		588	

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales Tableau : Garages (Offres nouvelles)

**LOYER ACCESSOIRE**

Garages de véhicules

Aide	Enterrés/Sous-sol		Superstructure		Total	
	Nbre	Loyer	Nbre	Loyer	Nbre	Pr.Loc.
PLA-I					0	0,00
Total garages	0		0		0	0,00

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales Tableau : Autres services au logement (PLAI)

Aide	Critère	Collectif		Prod. Loc.
		Nbre	Loyer	
PLAI	Jardins cours et terrasses			0,00
	Places et stationnement			0,00
	Autres services			0,00
			Produit locatif	0,00

**Informations sur l'aide**  
Aide : Aides principales Tableau : Autres services au logement (Bas de tableau)

Produit locatif total "Autres Services Accessoires"	0,00 €
<b>Produit Locatif Accessoire Maximum</b>	<b>0,00 €</b>

# Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales | Tableau : Prix de revient

PRIX DE REVIENT	
Régime juridique du foncier	pleine propriété
Cession foncier passé	
Prix de revient Prévisionnel	0,00 €
(Frais de préfinancement compris)	
Dont Charge Immobilière Totale (y compris VRD)	€
Dont Coût d'acquisition de l'immeuble (ou d'estimation des Domaines)	
Dont Coût des Travaux	€
(Préfinancement et révisions de prix compris)	
Dont Prestations intellectuelles et frais	€
Montant total de la TVA	€
Coût Net (TVA Inclusive)	0,00 €
Date de référence des prix du ou des marchés	
ANALYSE DES COUTS NETS AU M <sup>2</sup>	
Coût forfaitaire ou réel de tous les garages	0,00 €
Prix de revient net, Hors garages	0,00 €
Surface Utile	1 000,00 m <sup>2</sup>
Coefficient de structure	2,2330
Poids relatif des ascenseurs et des LCR	1,0155
Coefficient d'échelle	0,9888
Coût redressé au M <sup>2</sup> de travaux	0,00 €/m <sup>2</sup>
[Référence : 34 logements de 67 m <sup>2</sup> sans garage, ni ascenseur, ni LCR]	

Le montant se met automatiquement après avoir rempli les champs et avoir cliqué sur  **Enregistrer** ou  **Suivant**

Prix H.T.	Prix T.T.C.
4 000 000,00 €	
2000000,00 €	
1800000,00 €	
1500000,00 €	
500000,00 €	
	220000,00 €
	4 220 000,00 €
	0,00 €
	4 220 000,00 €
	1 000,00 m <sup>2</sup>
	2,2330
	1,0155
	0,9888
	1 882,07 €/m <sup>2</sup>

Bien que la case soit accessible à l'écriture, le montant s'affiche automatiquement en fonction des éléments indiqués dans le tableau des loyers accessoires concernant les garages (diapo précédente)

**Le calcul se fait automatiquement.**

Pour rappel en résidence sociale :

$$CS = 0.77 * (1 + NL * 38 \text{ m}^2 / SU)$$

\*CS = Coefficient de structure

SU = Surface utile

NL = Nombre de logements

# Saisie des informations techniques (FAT)

Ce logo vient d'apparaître (anomalie non bloquante) car ce champs n'est pas rempli (information qu'on ne connaît pas souvent)

Informations sur l'aide

Aide : Aides principales    Tableau : Prix de revient

PRIX DE REVIENT		
Régime juridique du foncier	Estimation effectuée :	
pleine propriété	Avant appel d'offre	
Cession foncier public	Prix H.T.	Prix T.T.C.
Prix de revient Prévisionnel	4 000 000,00 €	
(Frais de préfinancement compris)		
Dont Charge Immobilière Totale (y compris VRD)	2000000,00 €	
Dont Coût d'acquisition de l'immeuble (ou d'estimation des Domaines)	1800000,00 €	
Dont Coût des Travaux	1500000,00 €	
(Préfinancement et révisions de prix compris)		
Dont Prestations intellectuelles et frais	500000,00 €	
Montant total de la TVA	220000,00 €	
Coût Net (TVA Incluse)	4 220 000,00 €	
Date de référence des prix du ou des marchés		
ANALYSE DES COÛTS NETS AU M <sup>2</sup>		
Coût forfaitaire ou réel de tous les garages	0,00 €	
Prix de revient net, Hors garages	4 220 000,00 €	
Surface Utile	1 000,00 m <sup>2</sup>	
Coefficient de structure	2,2330	
Poids relatif des ascenseurs et des LCR	1,0155	
Coefficient d'échelle	0,9888	
Coût redressé au M <sup>2</sup> de travaux	1 882,07 €/m <sup>2</sup>	
(Référence : 34 logements de 67 m <sup>2</sup> sans garage, ni ascenseur, ni LCR)		



## Saisie des informations techniques (FAT)

Informations sur l'aide  
Aide : Aides principales Tableau : Choix des majorations locales

Choix des majorations locales

Opération en Ile-de-France ou dans certaines communes de l'Oise (Cf. art.4 de l'arrêté du 10 juin 1996)

Aucune

Imprimer Bilan Rétablir Précédent Suivant Enregistrer Retour

Pour localisation

- Aucune
- Pour service complémentaire
- Pour localisation**
- Pour autres raisons
- certif. Habitat Environnement
- canalisations - chaudières
- BBC 2005 et H et E (avant le 01/01/2013)
- NF Habitat RT2012-10% ou H&E
- NF Habitat HQE ou H&E RT2012-10%
- NF Habitat HQE ou H&E RT2012-20%
- NF Habitat HQE ou H&E BEPOS Effinergie
- Patrimoine Habitat (AA)
- Patrimoine Habitat Environnement (AA)
- réponse à la demande grands logements
- réponse à la demande PMR

Si on a **plusieurs majorations locales** à appliquer pour l'assiette de subvention, cliquer sur le **menu déroulant suivant, autant de fois que nécessaire**, et choisir la majoration

Cliquer ici, une nouvelle fenêtre apparaît

# Saisie des informations techniques (FAT)

 Attention à bien **changer le taux** qui se met automatiquement sur **30%** pour chaque majoration locale, cela à une incidence sur le montant de l'assiette de subvention.

(Pour rappel, le montant de la subvention se calcul désormais au forfait)

Pour rappel la majoration totale (MQ+ML) ne peut pas dépasser 30 %.

Informations sur l'aide | Aide : [Aides principales] | Tableau : Coefficients de majoration (décret 17 oct. 2011)

COEFFICIENTS DE MAJORATION	
	<b>Collectif</b>
Assiette de subvention Hors Majorations	3 782 702,00 €
<b>Majorations pour Qualité (MQ &lt;= 18,00 %)</b>	<b>1,50 %</b>
Majoration Qualitel de base (ou équivalent)	0,00 %
Majoration complémentaire de type Qualitel	0,00 %
Majoration pour Travaux d'Accessibilité	0,00 %
Majoration pour Économies de travaux	0,00 %
<b>Autres majorations</b>	
Majoration complémentaire pour taille	1,50 %
Majoration complémentaire pour ascenseur	0,00 %
Majoration complémentaire LCR (ou cLC pour les foyers / résidences sociales)	0,00 %
<b>Majorations Locales ML</b>	<b>30,00 %</b>
Pour localisation	30,00 %
<b>Majoration Totale (MQ + ML &lt;= 30,00 %)</b>	<b>30,00 %</b>
Assiette de subvention Hors Garages	4 917 512,60 €
Valeur Foncière de référence * Surface Utile (VFA * SU)	1 358 500,00 €

4,00 %	4,00 %
5,50 %	
3 990 750,61 €	
1 358 500,00 €	

Imprimer | Bilan | Rétablir | Précédent | Suivant | Enregistrer | Retour

# Saisie des informations techniques (FAT)



**Informations sur l'aide**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)    Tableau : Données locales de l'entité gestionnaire du dossier - saisie

Ce tableau sert à l'affichage des données locales. Aucune donnée n'a été ajoutée.

Imprimer   Bilan   Rétablir   Précédent   Suivant   Enregistrer   Retour

Cliquer sur  Suivant

# Saisie des informations techniques (FAT)

La subvention est calculée au forfait

Le montant total alloué se met par défaut sur le montant maximum (= nombre de logement \* montant plafond par logement)

SUBVENTIONS AU FORFAIT				
	Drogation Préfet			<input type="checkbox"/>
	Montant plafond par logement	Montant forfaitaire total calculé	Montant total alloué	Montant forfaitaire par logement alloué
PLA-I	60 000,00	4 440 000,00	4440000	60 000,00

Imprimer Bilan Rétablir Précédent Enregistrer Retour

Il faut se positionner sur la case grisée et changer le montant en indiquant le montant du forfait que vous avez calculé puis Enregistrer

Ensuite il faut imprimer la FAT Imprimer

## Saisie des informations techniques (FAT)

Finalisation des informations techniques « Aides principales » : vérifier s'il n'y a pas de contrôles bloquants  ou des informations manquantes en cliquant sur  Bilan pour connaître les anomalies détectées ( anomalie non bloquante) puis corriger l'anomalie si possible.

**Informations sur l'aide**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)    Tableau : Calcul des subventions au forfait pour l'aide PLAI

SUBVENTIONS AU FORFAIT				
Dérogation Préfet <input type="checkbox"/>				
	Montant plafond par logement	Montant forfaitaire total calculé	Montant total alloué	Montant forfaitaire par logement alloué
PLA-I	60 000,00	4 440 000,00	1628000	22 000,00

 Imprimer   
  Bilan   
  Rétablir   
  Précédent   
  Enregistrer   
  Retour

---

Aide : Aides principales

Liste des anomalies d'un dossier

Non Bloquant	Bloquant	Tableau	Message
		Prix de revient	La date de référence des marches doit être antérieure à la date du dossier (C_DATREFPRXM)

 Imprimer   
  Retour

Si aucune anomalie n'est constatée ou si celle-ci a été corrigée, l'écran de contrôle est celui-ci :  
Cliquez sur « Retour ».

**Bilan des contrôles**

Aide : Aides principales

Liste des anomalies d'un dossier

Non Bloquant	Bloquant	Tableau	Message
			Aucune anomalie constatée.

 Imprimer   
  Retour

# Saisie des informations techniques (FAT)

L'aide principale est maintenant à l'état « calculé-agréé »

Aides			
Aide		Etat de l'aide	
Aides principales (prévisionnelle)		Calculé-agréé	
Page 1 / 1			1 élément

 Nouvelle Recherche

Sélectionner la rubrique « **Décision** »  
(bandeau de gauche)

AZOR Carole  
UTHL94  
Administrateur local Etat

#### Dossiers de financement

- ▶ Création de dossier
- ▶ Gestion des dossiers
- ▶ Informations techniques
- ▶ Décision

- ▶ Gestion des fichiers
- ▶ Demandes d'intervention
- ▶ Clôture d'un dossier

#### Financements globaux

- ▶ Création de dossier
- ▶ Gestion des dossiers

#### Informations techniques

##### Caractéristiques du dossier

Code - Description :	2022DD0940027 - CA TEST		
Nature :	Offre Nouvelle	Commune :	Orly
Type :	Prévisionnel	État :	Calculé-agréé

#### Aides

Aide		Etat de l'aide	
Aides principales (prévisionnelle)		Calculé-agréé	
Page 1 / 1			

# Décisions de financement

La décision du dossier  
« Aides principales  
(prévisionnelle) » s'affiche.

1. Sélectionner la décision  
« Aides principales » en  
cliquant sur 

AZOR Carole  
UTHL94  
Administrateur local Etat

**Dossiers de financement**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

**Financements globaux**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

**Extractions**

- › Extraction des données
- › Rapports exécutables

 Fermer session

**Liste des décisions d'un dossier**

**Caractéristiques du dossier**

Code - Description : 2022DD0940027 - CA TEST  
 Nature : Offre Nouvelle      Commune : Orly  
 Type : Prévisionnel      État : Calculé-agréé

**Décisions du dossier**

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Non créée			

**Décisions annulées et d'annulation du dossier**

Numéro	Aide	Statut	État	Vis.	Imp.	Date annulation	Signature
Aucune décision annulée							

**Informations Chorus**

**Eléments de suivi**   **Engagements juridiques**   **Services faits**   **Paiements**

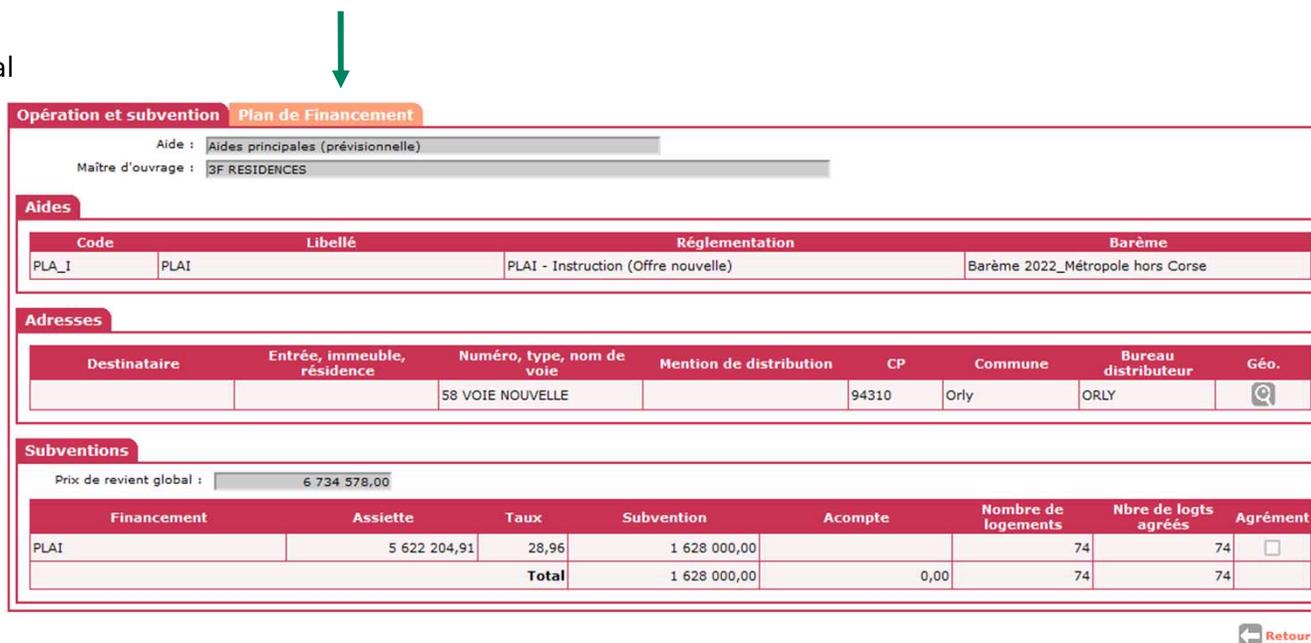
Liste des engagements juridiques

Date	N° Chorus	Statut	État	Fonds de concours	Montant	Mt Services Faits	Montant restant
Aucun engagement juridique							

 Nouvelle Recherche

# Décisions de financement

2. Saisir le plan de financement global de l'opération. Cliquer sur l'onglet « Plan de financement »



Opération et subvention **Plan de Financement**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)  
 Maître d'ouvrage : 3F RESIDENCES

**Aides**

Code	Libellé	Réglementation	Barème
PLA_I	PLAI	PLAI - Instruction (Offre nouvelle)	Barème 2022_Métropole hors Corse

**Adresses**

Destinataire	Entrée, immeuble, résidence	Numéro, type, nom de voie	Mention de distribution	CP	Commune	Bureau distributeur	Géo.
		58 VOIE NOUVELLE		94310	Orly	ORLY	

**Subventions**

Prix de revient global : 6 734 578,00

Financement	Assiette	Taux	Subvention	Acompte	Nombre de logements	Nbre de logts agréés	Agrément
PLAI	5 622 204,91	28,96	1 628 000,00		74	74	<input type="checkbox"/>
<b>Total</b>			1 628 000,00	0,00	74	74	

 Retour

# Décisions de financement

Compléter les onglets « subventions », « prêts » et « fonds propres » en cliquant sur  **Ajouter**

La subvention Etat est renseignée automatiquement.

Opération et subvention | **Plan de Financement**

Aide : Aides principales (prévisionnelle) | Valeur financière de référence : 6 734 578,00

Subventions | Prêts | Fonds Propres

---

**Subventions**

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	1 628 000,00		24,17		
<b>TOTAL</b>	1 628 000,00	1 628 000,00			



---

**Prêts**

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
<b>Aucun prêt</b>					



---

**Fonds Propres**

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
<b>Aucun fonds propre</b>					



---

**Récapitulatif**

	PLA_I	TOTAL		
<b>TOTAL</b>	1 628 000,00	1 628 000,00		
Total du financement			6 734 578,00	
Reste à financer			5 106 578,00	

# Décisions de financement

Choisir dans le menu déroulant le type de subvention.

Puis indiquer le montant.

Cliquer sur calculer puis enregistrer.

The screenshot shows the 'Subvention' form in the Galion tool. The 'Produit de financement' dropdown menu is open, displaying a list of funding sources. The 'DEPARTEMENT - Subvention Département' option is highlighted in blue. The table below the dropdown has columns for 'Montant' and 'Quotité (en %)'. Buttons for 'Calculer', 'Enregistrer', and 'Retour' are visible at the bottom right.

Produit de financement :	Montant	Quotité (en %)
ANRU - Subvention ANRU		
COMMUNE - Subvention Commune		
CREDIMP_244W - Crédit d'impôt (article 244 quater W du CGI)		
CREDIMP_244X - Crédit d'impôt (article 244 quater X du CGI)		
DEFISC_199C - Défiscalisation (article 199 undecies C du CGI)		
DEFISC_217 - Défiscalisation (article 217 undecies du CGI)		
<b>DEPARTEMENT - Subvention Département</b>		
EPCI - Subvention EPCI		
PIA - programme d'investissement d'avenir		
REGION - Subvention Région		
SFEDER - Subvention Europe		
SUB_COLLUNIQU - Subvention Collectivité unique		
SUBVAUTRE - Subvention Autres		
SUBVAUTRECOL - Subvention autres collectivités		
SUBVCGLLS - Subvention CGLLS		

The screenshot shows the 'Subvention' form with the 'Produit de financement' dropdown set to 'REGION - Subvention Région'. The table below has columns for 'Aide', 'Montant', and 'Quotité (en %)'. The 'Montant' cell contains the value '200000' and the 'Quotité (en %)' cell contains '4,74'. Buttons for 'Calculer', 'Enregistrer', and 'Retour' are visible at the bottom right.

Produit de financement :	Aide	Montant	Quotité (en %)
REGION - Subvention Région		200000	4,74

# Décisions de financement

Si il y a d'autres subventions, cliquer sur  **Ajouter** **Subventions**

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	1 628 000,00	1 628 000,00	24,17		
Subvention Région	148 000,00	148 000,00	2,20		
<b>TOTAL</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>1 776 000,00</b>			

Sinon passer à l'onglet « prêts » :

- cliquer sur  **Ajouter**
- choisir le produit de financement dans le menu déroulant, indiquer le montant, calculer et  **Enregistrer**

**Prêts**

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Aucun prêt					



**Prêt**

Produit de financement : CDC - Prêt CDC logement

Aide	Durée	Rattachement CDC	Quotité (en %)
PLA_I			

Aide: BP1\_PLS\_F - Banque Postale PLS Foncier  
 CA1\_PLS\_F - Crédit Agricole PLS Foncier  
**CDC - Prêt CDC logement**  
 CDC1\_PLS - CDC - PLS (ou PLI ou PSLA)  
 CDC1\_PLS\_F - CDC PLS Foncier  
 CDC\_35 - Prêt CDC logement  
 CDC\_50 - Prêt CDC foncier

 **Calculer**
 **Enregistrer**
 **Retour**

# Décisions de financement

Si il y a d'autres prêts, cliquer sur  Ajouter

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
<b>TOTAL</b>	1 500 000,00	1 500 000,00			



 **Erreur(s) :**  
 • La somme des montants du plan de financement ne doit pas dépasser la valeur financière à équilibrer

Attention, si le montant indiqué est supérieur au reste à financer (dans l'onglet « récapitulatif ») un message d'erreur s'affiche ne permettant pas de passer à l'étape suivante.

**Décision**

Code - Description : 2020DD0940108 - TEST

Numéro de décision : [ ]

Nature : Offre Nouvelle      Commune : Créteil

Type : Prévisionnel      État : Calculé-agréé

**Prêt**

Produit de financement : CDC\_50 - Prêt CDC foncier

Montant	Taux	Durée	Rattachement CDC	Quotité (en %)
2000000				47,39

**Récapitulatif**

	PLA_I	TOTAL
<b>TOTAL</b>	4 021 075,00	4 021 075,00
Total du financement		4 220 000,00
Reste à financer		198 925,00

# Décisions de financement

Si il y a d'autres prêts cliquer sur  **Ajouter**

Sinon passer à l'onglet « fonds propres »  
cliquer sur  **Ajouter**

Indiquer le montant, calculer et  **Enregistrer**

Prêts

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
Prêt CDC foncier	1 500 000,00	1 500 000,00	35,55		
<b>TOTAL</b>	<b>3 000 000,00</b>	<b>3 000 000,00</b>			

 **Ajouter**

Fonds Propres

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
<b>Aucun fonds propre</b>					

 **Ajouter**

Récapitulatif

	PLA_I	TOTAL		
<b>TOTAL</b>	<b>4 021 075,00</b>	<b>4 021 075,00</b>		
Total du financement		4 220 000,00		
Reste à financer		198 925,00		

 **Contrôler**
 **Retour**

# Décisions de financement : vérification du plan de financement global de l'opération

Les montants s'ajoutent automatiquement dans le tableau « Récapitulatif » (bas de page).

Le total du financement doit correspondre au prix de revient TTC global de l'opération (le reste à financer doit être nul « 0,00 ») sinon on ne pourra pas passer à l'étape suivante !

Une fois le plan de financement renseigné et le reste à financer à 0,00 €, la décision peut-être validée, cliquer sur  **Contrôler**

Opération et subvention | Plan de Financement

Aide : Aides principales (prévisionnelle) | Valeur financière de référence : 6 734 578,00

Subventions | Prêts | Fonds Propres

	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Subvention Etat	1 628 000,00	1 628 000,00	24,17		
Subvention Région	148 000,00	148 000,00	2,20		
<b>TOTAL</b>	<b>1 776 000,00</b>	<b>1 776 000,00</b>			



	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Prêt CDC logement	300 000,00	300 000,00	4,45		
Prêt CDC foncier	982 840,00	982 840,00	14,59		
Prêts PEEC	1 850 000,00	1 850 000,00	27,47		
<b>TOTAL</b>	<b>3 132 840,00</b>	<b>3 132 840,00</b>			



	PLA_I	TOTAL	Quotité (%)	Mod.	Sup.
Fonds propres	1 825 738,00	1 825 738,00	27,11		
<b>TOTAL</b>	<b>1 825 738,00</b>	<b>1 825 738,00</b>			



	PLA_I	TOTAL
<b>TOTAL</b>	<b>6 734 578,00</b>	<b>6 734 578,00</b>
Total du financement	6 734 578,00	6 734 578,00
Reste à financer		0,00

 **Contrôler** 

# Décisions de financement



3. L'onglet « Imputation » apparaît, cliquer dessus.

Le montant de subvention PLAI s'affiche et peut-être imputé sur l'exercice 2022

Sélectionner le signataire si nécessaire

Signataires  
Le Préfet  
Le Trésorier-Payeur-Général

Sélectionner la nomenclature

Modification de l'imputation de la décision

Décision  
Code - Description : 2022DD0940027 - CA TEST  
Numéro de décision :  
Nature : Offre Nouvelle  
Type : Prévisionnel  
Commune : Orly  
État : Contrôlé

Opération et subvention | Plan de Financement | Imputations  
Aide : Aides principales (prévisionnelle)

Signataires

Imputation  
Montant subvention : 1 628 000,00  
Exercice : 2022  
Nomenclature : 13501 - Action 01 - Construction locative et amélioration du parc  
Visa spécifique :

Puis cliquer sur Valider

Valider Retour

# Décisions de financement

4. Imprimer la décision  
en cliquant sur  **Imprimer**  
puis  **Retour**

AZOR Carole  
UTHL94  
Administrateur local Etat

**Dossiers de financement**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

**Financements globaux**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Décision
- › Clôture financement global

**Extractions**

- › Extraction des données
- › Rapports exécutoires

 Fermer session

## Edition de l'imputation d'une décision

**Information(s) :**

- La convention APL n'est pas rattachée au dossier, à l'exception des DOM
- L'attestation prêt mobilisé n'est pas présente sur le dossier
- L'attestation de non démarrage des travaux n'est pas rattachée au dossier
- La pièce justificative du prix de revient n'est pas rattachée au dossier
- La note descriptive de l'opération n'est pas rattachée au dossier
- L'accord de principe CDC n'est pas rattaché au dossier
- Les pièces complémentaires de majoration des subventions ne sont pas rattachées au dossier
- Le plan de masse n'est pas rattaché au dossier
- Le justificatif de la disponibilité du terrain ou de l'immeuble n'est pas rattaché au dossier
- Les pièces justificatives sur les éléments équilibre financier prévisionnel ne sont pas rattachées au dossier
- Le plan de financement prévisionnel n'est pas rattaché au dossier
- Le plan de situation de l'opération n'est pas rattaché au dossier

**Décision**

Code - Description : 2022DD0940027 - CA TEST

Número de décision : 2022DD09400047

Nature : Offre Nouvelle      Commune : Orly

Type : Prévisionnel      État : Contrôlé

**Opération et subvention** | **Plan de Financement** | **Imputations** | **Engagements**

Aide : Aides principales (prévisionnelle)

**Signataires**

**Imputation**

Montant subvention : 1 628 000,00

Exercice : 2022

Nomenclature : 13501 - Action 01 - Construction locative et amélioration du parc

Visa spécifique :

Lignes de subventions à imprimer

Editée	Subvention	Montant cumulé
<input type="checkbox"/>	Subvention Région	148 000,00

# Décisions de financement

La décision est passée à l'état « Editée ».



Décisions du dossier						
Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2022DD09400047	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			

## La décision éditée au format PDF est :

- Mise à la signature,
- Signée dans GALION (date de signature),
- Téléversée dans GALION,
- Notifiée au maître d'ouvrage quand l'engagement juridique est validé.



Quand le montant de la subvention dépasse le seuil de 1 million d'euros, la décision sera téléversée dans GALION sans être signée, car le contrôleur financier régional doit valider l'engagement juridique avant. C'est seulement après le retour de l'engagement juridique validé ou « en statut commandé » que la décision sera mise à la signature puis signée dans Galion. Enfin, elle sera notifiée au maître d'ouvrage.

# Décisions de financement

5. Pour dater les décisions dans GALION, sélectionner la rubrique « **Décision** » (bandeau de gauche). Sélectionner « Signature »



**Dossiers de financement**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › **Décision**
- › Gestion des fichiers
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

**Décisions du dossier**

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2022DD09400047	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	Editée			<input checked="" type="checkbox"/>

Saisir la date de signature de la décision « Aides principales » (**pour l'exercice entrer la date du jour**) Enregistrer et Retour .

**Décision**

Aide :

\* Date de signature (JJ/MM/AAAA) :

Enregistrer Retour

La décision est passée à l'état « **Signée** » comme dans l'exemple ci-dessous (Attention à ne pas se tromper de date de signature car il est impossible de modifier la date).

**Décisions du dossier**

Numéro	Aide	Type	État	Vis.	Date signature	Signature
2022DD09400047	Aides principales (prévisionnelle)	Prévisionnel	<b>Signée</b>		21/12/2018	

# Décisions de financement – Gestion des fichiers

Téléverser les décisions de financement dans GALION.

Sélectionner la rubrique « Gestion des fichiers » (bandeau de gauche).

**Dossiers de financement**

- › Création de dossier
- › Gestion des dossiers
- › Informations techniques
- › Décision
- › Gestion des fichiers ←
- › Demandes d'intervention
- › Clôture d'un dossier

**Pièces Justificatives**

Liste des pièces justificatives

Code	Date	Nom de la pièce justificative	Nb PJ EJ	Nb PJ SF	Tél.	Vis.	Stat.
Aucune pièce justificative							

Ajouter

- Cliquer sur **Ajouter**
- Cliquer sur **Parcourir...** pour aller sélectionner la pièce justificative
- Sélectionner la décision de financement
- Cliquer sur ouvrir
- Sélectionner le type de PJ correspondant
- Type : sélectionner « C01Décision de financement/d'agrément »
- Cliquer sur **Téléverser**
- Cliquer sur **Enregistrer**
- Associer l'engagement juridique à la PJ

(Les délégataires n'utilisent pas l'interface Galion/Chorus réservée aux services Etat pour l'engagement)

- **Pour les services de l'État, un engagement juridique doit-être généré pour chacune des décisions :**  
[http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/2021\\_-\\_comment\\_creer\\_un\\_ej\\_cle17abbd.pdf](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/2021_-_comment_creer_un_ej_cle17abbd.pdf)
- **Documentation utilisateur, « Démo'Flash » :**  
<http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/galion-r660.html>

## 4. Acomptes et solde (Annexes)

# Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier

- La conventionnement APL doit être signée **dès le 1<sup>er</sup> acompte**,
- Le paiement des acomptes est fait **dans la limite de l'avancement de l'opération (limité à 80%)**,
- Paiement du solde (D 331-16 du CCH, arrêté du 5 mai 2017) liste des pièces arrêté du 5 mai 2017). Le paiement du solde et subordonnée à la clôture du dossier et l'édition de la décision de clôture,
- Délais pour le démarrage et l'achèvement des travaux (D331-7 du CCH).

Les demandes de paiements et les services faits (Etat) peuvent être saisies directement par le gestionnaire pour les demandes non dématérialisées ou déposées par le maître d'ouvrage par voie dématérialisée et traitées par le gestionnaire (rubrique « Décision », « demandes de paiements ») :

## **Paiements non dématérialisés, saisis par le gestionnaire :**

[http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche\\_utilisateur\\_SAISIE\\_DES\\_PAIEMENTS\\_ET\\_SF\\_cle5d942a.pdf](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_utilisateur_SAISIE_DES_PAIEMENTS_ET_SF_cle5d942a.pdf)

## **Paiements dématérialisés, demandés par le maître d'ouvrage :**

[http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche\\_utilisateur\\_ajout\\_piece\\_justificatives\\_aux\\_dossiers\\_et\\_demandes\\_d\\_e\\_paiement\\_cle6b5da9.pdf](http://www.financement-logement-social.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiche_utilisateur_ajout_piece_justificatives_aux_dossiers_et_demandes_d_e_paiement_cle6b5da9.pdf)

Pour les services de l'État : une fois le service fait envoyé par Galion, certifié dans Chorus par le CPCM, la mise en paiement devra être sollicitée par la messagerie dédiée de Chorus formulaire (Chorus nouvelle communication).

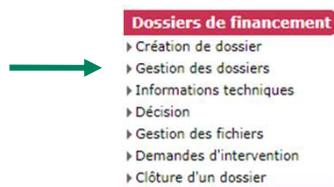


**La dématérialisation des demandes d'agrément, d'acomptes et de solde devient obligatoire (art D.331-6 et D.331-113 du CCH) à compter de 2023**

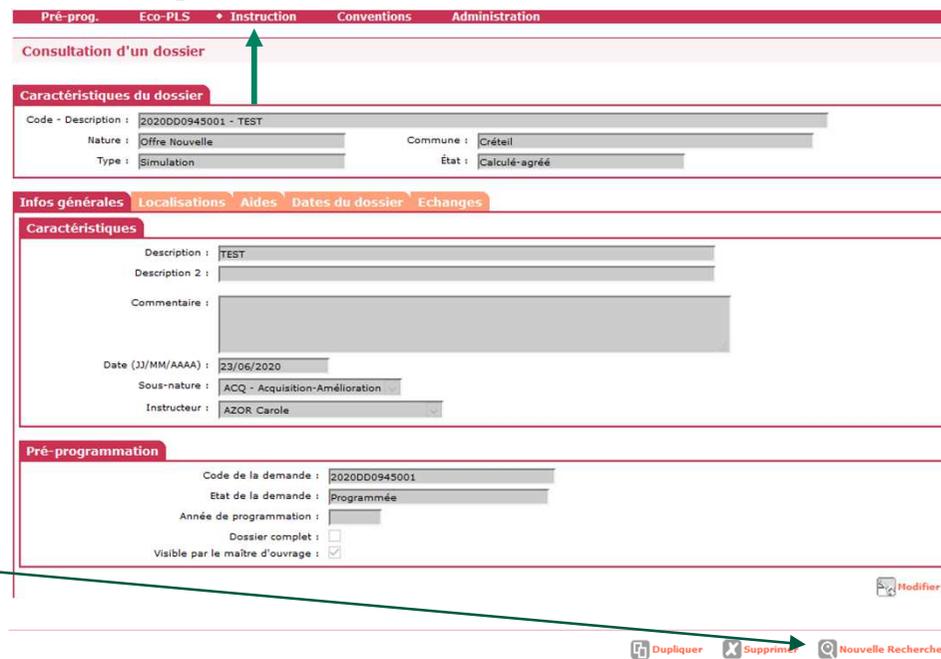
# Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

Le maître d'ouvrage doit justifier de la réalisation des travaux (Arrêté du 5 mai 2017). Le montant de la subvention est recalculé.

Menu « Instruction », rechercher le dossier à clôturer dans la rubrique « **Gestion des dossiers** »



Puis cliquer sur  **Nouvelle Recherche** (bas de page)



Pré-prog. Eco-PLS **Instruction** Conventions Administration

Consultation d'un dossier

Caractéristiques du dossier

Code - Description : 2020DD0945001 - TEST  
 Nature : Offre Nouvelle Commune : Créteil  
 Type : Simulation État : Calculé-agréé

Infos générales Localisations Aides Dates du dossier Echanges

Caractéristiques

Description : TEST  
 Description 2 :  
 Commentaire :  
 Date (JJ/MM/AAAA) : 23/06/2020  
 Sous-nature : ACQ - Acquisition-Amélioration  
 Instructeur : AZOR Carole

Pré-programmation

Code de la demande : 2020DD0945001  
 Etat de la demande : Programmée  
 Année de programmation :  
 Dossier complet :   
 Visible par le maître d'ouvrage :



 Dupliquer
  Supprimer
  Nouvelle Recherche

# Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

Rechercher par le n° de dossier ou code de la demande. Cliquer sur  Rechercher

Cliquer sur 

Résultats de la recherche

Vis	Date	Nature d'opération	Type	État	Maître d'ouvrage	Nom de l'opération	Numéro dossier	Code de la demande	Numéro décision
	12/12/2018	Offre Nouvelle	Prévisionnel	Contrôlé	3F RESIDENCES	ORLY-RS 74PLAI AA-58 voie Nouvelle-3F Résidences	2018DD0940220	2018DD0940220	2018DD09400336, 2018DD09400337

## Gestion des dossiers

### Critères

Nature d'opération :   
 Type :   
 État :   
 Maître d'ouvrage :   
 Nom de l'opération :   
 Numéro dossier :   
 Code de la demande :   
 Numéro décision :

Cliquer dans la rubrique « Clôture d'un dossier » (bandeau de gauche)

Cliquer sur  Passage du dossier en type clôture

Accueil Pré-prog. Eco-PLS Instruction Conventions Administration

AZOR, Carole  
UTHL94  
Instructeur local Etat

**Dossiers de financement**

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Informations techniques
- Décision
- Gestion des fichiers
- Demandes d'intervention
- Clôture d'un dossier

**Financements globaux**

- Création de dossier
- Gestion des dossiers
- Décision
- Clôture financement global

**Passage du dossier en type clôture**

**Caractéristiques du dossier**

Code - Description : 2018DD0940220 - ORLY-RS 74PLAI AA-58 voie Nouvelle-3F Résidences

Nature : Offre Nouvelle Commune : Orly

Type : Prévisionnel État : Contrôlé

**Passage en type clôture**

Ce dossier est de type prévisionnel

Le passage en type Clôture duplique les valeurs prévisionnelles en valeurs de clôture et permet de réaliser les décisions de clôture.

Passage du dossier en type clôture  Nouvelle Recherche  Retour

# Paiement des acomptes et du solde – Clôture du dossier : Le règlement du solde, décision de solde

Lors du passage en clôture, GALION duplique les FAT prévisionnelles du dossier en créant les FAT de clôture.

Aides			
Liste des aides			
Aide	Etat de l'aide		Vis.
Aides principales (prévisionnelle)	Contrôlé		
Aides principales (clôture)	prévisionnel		
Prime d'insertion en IDF (prévisionnelle)	Contrôlé		
Prime d'insertion en IDF (clôture)	prévisionnel		
Page 1 / 1			4 éléments



## Le processus d'instruction de clôture est identique à l'instruction prévisionnelle :

- Modifier et valider les informations techniques de l'aide principale (surfaces définitives, typologie...)
- Modifier et valider les informations techniques de l'aide complémentaire s'il y en a une,
- Saisir la décision de clôture de l'aide complémentaire avant la décision de clôture de l'aide principale,
- Saisir la décision de clôture de l'aide principale PLAI,
- Éditer les décisions de clôture, mettre à la signature,
- Signer les décisions de clôture dans GALION (date de signature),
- Téléverser les décisions de clôture dans GALION,
- Notifier les décisions de clôture au maître d'ouvrage.